



Point médicaments n° 15



Rappel sur les changements de règles de prescription des médicaments antalgiques (Tramadol, Codéine ou Dihydrocodéine)

À partir du 1er mars 2025, les nouvelles règles concernant la sécurisation des prescriptions de médicaments contenant du tramadol, de la codéine et de la dihydrocodéine sont entrées en vigueur pour les ordonnances de sortie :

- Prescription obligatoire sur ordonnance sécurisée : Tous les médicaments à base de tramadol, codéine ou dihydrocodéine doivent désormais être prescrits sur une ordonnance sécurisée, rédigée en toutes lettres, qu'ils soient seuls ou associés à d'autres substances (comme le paracétamol, l'ibuprofène, etc.).
- Limitation de la durée de prescription : La durée maximale de prescription pour les médicaments contenant de la codéine ou de la dihydrocodéine sera désormais limitée à 12 semaines (3 mois), à l'instar du tramadol.

Il est rappelé par l'ANSM que les ordonnances établies avant le samedi 1er mars (y compris celles non sécurisées) restent valables jusqu'à la fin de la période de traitement prescrite. Les prescriptions ultérieures ainsi que les renouvellements devront être rédigés sur une ordonnance sécurisée, pour une durée maximale de 3 mois.

À titre dérogatoire et dans le but de garantir l'accès aux traitements, l'ANSM vous informe que les prescriptions rédigées entre le 1er et le 31 mars 2025, même si elles ne sont pas sur ordonnance sécurisée, peuvent être honorées pour la durée du traitement prescrit, y compris pour les éventuels renouvellements.

[Pour en savoir plus](#)

Fiche de bon usage du Néfopam (Acupan et génériques)

L'Observatoire des Médicaments, des Dispositifs médicaux et des Innovations Thérapeutiques (OMEDIT) du Val-De-Loire ont mis à jour la fiche de bon usage du Néfopam

[Pour en savoir plus](#)

Tensions d'approvisionnement en Rythmodan 250 mg LP

Dû à un retard de production, le médicament antiarythmique Rythmodan 250 mg LP, rencontre d'importantes difficultés d'approvisionnement, qui devraient perdurer jusqu'en avril 2025 selon les prévisions du laboratoire.

Pour atténuer l'impact de cette situation et garantir la continuité du traitement des patients, une autorisation a été donnée au laboratoire pour importer temporairement le médicament Ritmoforme Retard 250 mg, comprimé, un produit équivalent initialement destiné aux Pays-Bas.

De plus, une recommandation de remplacement a été publiée, permettant aux pharmaciens, de manière exceptionnelle et temporaire, de délivrer le médicament Rythmodan 100 mg, gélule, en cas d'indisponibilité de la forme 250 mg LP, qu'elle soit d'origine française ou néerlandaise, et ce, sans nécessiter une nouvelle ordonnance.

[Pour en savoir plus](#)

L'ANSES déconseille fortement l'utilisation de compléments alimentaires à base de la plante *Garcinia cambogia*

À la suite d'un cas mortel d'hépatite fulminante et de plusieurs autres signalements d'effets indésirables graves rapportés par son dispositif de nutrivigilance, l'Anses a initié une expertise pour évaluer les risques associés à la consommation de compléments alimentaires contenant du *Garcinia cambogia* Desr.

Suite à une analyse approfondie de cas identifiés par différents systèmes de vigilance en France, en Europe et en Amérique du Nord, l'ANSES a recensé une multitude de cas d'atteintes hépatiques, psychiatriques, digestives (notamment des pancréatites), cardiaques et musculaires (rhabdomyolyses), ainsi que plusieurs interactions médicamenteuses susceptibles d'aggraver les effets indésirables ou de diminuer l'efficacité des médicaments.

Ces effets graves ont été observés chez des consommateurs avec ou sans des antécédents médicaux.

[Pour en savoir plus](#)

Retour à la normale pour la distribution d'amoxicilline pédiatrique et amoxicilline + acide clavulanique

L'ANSM a annoncé la cessation de la distribution exclusive des dosages pédiatriques d'amoxicilline et des spécialités contenant de l'amoxicilline associée à de l'acide clavulanique par les grossistes-répartiteurs aux pharmacies de ville. Cette décision intervient "en raison de l'amélioration de la disponibilité" de ces médicaments. Par ailleurs, l'ANSM a également levé l'obligation de fournir aux pharmacies une quantité correspondant à 120 % de leurs besoins mensuels.

[Pour en savoir plus](#)

Interactions des médicaments avec les produits à base de cannabidiol (CBD)

L'ANSM alerte sur l'utilisation de produit à base de cannabidiol (CBD) en même temps que certains médicaments. En effet, cette utilisation peut réduire l'efficacité ou augmenter les effets indésirables des médicaments. Il est vrai que l'usage du CBD (cannabidiol) a augmenté ces dernières années, ce qui a conduit à une attention accrue sur ses interactions avec d'autres médicaments. Les 58 cas d'interactions entre médicaments et CBD signalés par les centres antipoison entre 2017 et 2023 soulignent la nécessité d'une vigilance accrue, surtout avec l'augmentation de la consommation de produits contenant du CBD.

Les 4 cas graves d'interactions recensés par les centres de pharmacovigilance entre 2021 et 2022 soulignent également l'importance d'une surveillance attentive de la sécurité des patients.

Il est crucial pour les professionnels de santé de rester informés sur les effets du CBD, ainsi que sur ses interactions potentielles avec d'autres médicaments. De plus, une éducation des patients sur les risques et les bénéfices du CBD est essentielle pour minimiser les interactions indésirables et garantir une utilisation sécuritaire. [Une liste non exhaustive des médicaments pouvant interagir avec le CBD est disponible sur le site de l'ANSM.](#)

Recommandations de la Filière MCGRE pour la vaccination par Prevenar20 chez les patients drépanocytaires

Face aux cas récents d'infections invasives à pneumocoque, la filière MCGRE a émis des recommandations pour la vaccination par Prevenar20 chez les patients drépanocytaires.

[Pour les consulter, cliquez ici](#)

Épidémie de chikungunya – Stratégie vaccinale à adopter à court terme pour La Réunion et Mayotte

Face à l'épidémie de chikungunya à La Réunion et à l'autorisation de mise sur le marché du vaccin Ixchiq, le ministère de la Santé a sollicité un avis urgent de la Haute Autorité de santé (HAS) sur la stratégie vaccinale à adopter à court terme pour La Réunion et Mayotte, en précisant les populations à prioriser.

L'objectif est de prévenir les formes graves de la maladie chez les populations à risque.

Compte tenu des données actuelles et du nombre limité de doses du vaccin, la HAS recommande de vacciner par ordre de priorité :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, notamment celles avec comorbidités
- Les personnes âgées de 18 à 64 ans avec comorbidités.
- De plus, en raison d'une exposition plus élevée aux moustiques des professionnels de la lutte antivectorielle du fait de leur profession, la HAS préconise que cette population soit également prioritaire à la vaccination à court terme.

En l'absence de cas à Mayotte, cette stratégie devrait d'abord être appliquée à La Réunion.

C'est dans ce contexte que le laboratoire Valneva a annoncé qu'il fournira 40 000 doses de son vaccin contre le Chikungunya Ixchiq®, à l'île de la Réunion, à compter de début avril. L'Agence Régionale de Santé prendra en charge ces vaccins. Le vaccin sera délivré sur prescription médicale établie par le médecin traitant. Le vaccin vivant atténué à injection unique Ixchiq®a été homologué chez l'adulte dans l'Union européenne (UE) en juin 2024. Cependant, selon la DGS, le laboratoire Valneva n'a pas déposé à ce jour de demande de remboursement par l'assurance maladie.

[Pour en savoir plus](#)

Extension de l'indication du vaccin Abrysvo approuvée par le CHMP

Le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) a approuvé l'extension de l'indication actuelle pour permettre l'utilisation du vaccin Abrysvo chez les adultes dès 18 ans.

Les indications complètes d'Abrysvo seront donc les suivantes :

- Protection passive contre les maladies des voies respiratoires inférieures causées par le virus respiratoire syncytial (VRS) chez les nourrissons de la naissance à 6 mois, après vaccination maternelle pendant la grossesse.
- Immunisation active des personnes âgées de 18 ans et plus pour la prévention des maladies des voies respiratoires inférieures causées par le VRS.

Une fois une décision sur cette modification de l'AMM sera prise par la Commission européenne, des recommandations détaillées pour l'utilisation de ce vaccin seront décrites dans le résumé des caractéristiques du produit (RCP) mis à jour.

[Pour en savoir plus](#)

Le Groupement d'Intérêt Scientifique EPI-PHARE a présenté les résultats d'une étude portant sur l'efficacité du Nirsévimab dans la prévention des hospitalisations liées aux infections des voies respiratoires inférieures causées par le virus respiratoire syncytial : une seule injection de ce médicament pourrait s'avérer efficace.

[Pour en savoir plus](#)